

Révision totale de la loi fédérale sur les transports de marchandises ; mise en œuvre au niveau de l'ordonnance (révision totale de l'ordonnance sur le transport de marchandises et autres modifications d'ordonnances dans le domaine du transport de marchandises)

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance du projet mis en consultation par votre Département relatif à l'objet cité en titre. Nous vous remercions de nous permettre de faire part de notre avis en la matière.

Le gouvernement neuchâtelois vous informe qu'il n'a pas de remarques à formuler.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 7 juillet 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND